



Droit de garde apres séparation

Par **soso13**, le **18/04/2009** à **10:46**

Je suis mère d un enfant de 13 ans. Cela fait 8 ans que je suis séparé de son père. Un jugement a été prononcé et mon vit avec son père. Je le récupère pour les vacances et le ramène chez son père. Je suis la seule à faire la route, son père ne se déplace jamais. Ma question est simple car quand le jugement a été prononcé, il habitait à une certaine adresse (80kms de chez moi), mais depuis 2 ans, il a déménagé et s'est éloigné (d'environ 20kms) mais rien a été modifié au niveau du jugement, donc je fais toujours la route pour voir mon fils et lui ne se déplace toujours pas pour m'arranger, en a-t-il le droit?

Par **ardendu56**, le **18/04/2009** à **20:31**

soso13, bonsoir,

Oui, il en a le droit comme vous pouvez tenter l'amiable avec votre ex pour lui demander une participation pour le voyage 50/50 ou un 1 voyage sur 2 ou saisir le juge. A savoir si le juge acceptera, pouvoir discrétionnaire.
Bien à vous.